

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM_2026-41

SÉANCE JEUDI 21 MAI 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	29

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT ET UN MAI à 18H00, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 15 mai (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Cédric BONATO, Maire.

Date de la convocation : 15/05/2026
Notifiée aux élus le : 15/05/2026
Date de l'affichage : 15/05/2026

OBJET : COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME ET ÉLECTION DES MEMBRES

PRÉSENT-E-S : Cédric BONATO- Maryline POUGENC – Luc VERNHES –André MORRA – Florence COMBE – Joachim RAMS – Incarnation CHALLEGARD – Cédric BREYSSE – Jean-Alain CASACCI – Mariana GARCIA – Patricia BANCION – Cristel MARCHAND – Lorenzo SANCHIS – Catherine BIDET – Yannick BUSSAC – Yann ALBERT – Marine ANJO – Nicole SABATIER – Régis VIANET – André VIGNE – Patricia VAN DER LINDE – Pascale MOURRUT – Noémie ALBECQ-MEGIAS

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Carine VANDERBISTE à Catherine BIDET- Nathalie CAVAILLÉ à Maryline POUGENC -Serge PINQUIER à Joachim RAMS – Jean-Philippe CHARPIN à Yannick BUSSAC – Amélie MARTORELL à André MORRA- Christian LAPISARDI à Noémie ALBECQ-Megias

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Luc VERNHES

Rapporteur : Yannick BUSSAC, conseiller municipal délégué

Il est rappelé au conseil municipal que conformément à l'article L 133-1 à 10 du Code du Tourisme, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme comprend, sous la présidence du Maire, des conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal et les représentants des professions et associations professionnelles locales intéressées.

L'article L 133-5 dudit Code stipule que les membres représentants la collectivité détiennent la majorité des sièges au comité de direction de l'Office de Tourisme.

Il est proposé au conseil municipal de composer le comité directeur de l'Office de Tourisme, aux côtés de M. le Maire, Président de droit, de la façon suivante :

- ✓ 7 membres du conseil municipal, M. Le Maire proposant la constitution d'une liste composée de 5 membres de la majorité et 2 membres de la minorité ;
- ✓ 7 représentants socio-professionnels désignés par le Maire

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la désignation des sept élus suivants au comité directeur de l'Office de Tourisme :

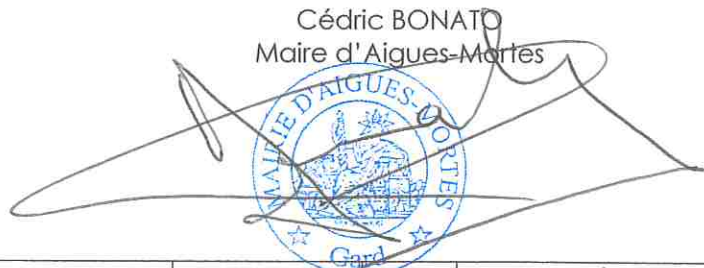
- Yannick BUSSAC
- Jean-Philippe CHARPIN
- Lorenzo SANCHIS
- Maryline POUGENC
- Catherine BIDET
- Pascale MOURRUT
- Nicole SABATIER

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Cédric BONATO
Maire d'Aigues-Mortes



Résultats du vote :

Délibération 2026-41	COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME ET ÉLECTION DES MEMBRES	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le 02/06/2026



ID : 030-213000037-20260602-DCM202641-DE